

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1065**

Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur Hygiène propreté environnement

Nouvel intitulé : brevet de technicien supérieur "métiers de l'environnement"

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 20	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Dans une entreprise de nettoyage industriel, une industrie ou dans le secteur public, ce technicien est responsable de secteur ou de site, chargé de développement, inspecteur d'encadrement ou adjoint au responsable des services généraux. La propreté et l'hygiène des locaux et des équipements, la propreté urbaine, la gestion des déchets et l'assainissement sont les domaines où il intervient.

Outre la recherche et la négociation des marchés, il peut concevoir un produit adapté au besoin du client, organiser le travail sur le site et contrôler la qualité du service. Il peut aussi gérer les moyens d'exploitation (budget, comptes...) et de production (personnel, matériel...).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

entreprises de nettoyage industriel, entreprises industrielles, collectivités territoriales, hopitaux...

responsable hygiène, inspecteur propreté responsable de secteur ou de site, chargé de développement, inspecteur d'encadrement ou adjoint au responsable des services généraux.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2203 : Management et inspection en propreté de locaux

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Sciences et technologies de l'habitat et de l'environnement - Analyse et technologie des systèmes
- Etude de cas
- Organisation et ordonnancement de chantier
- Conception et réalisation de produit
- Mathématiques
- Sciences physiques
- Langue vivante étrangère

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 03/09/1997

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Replet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : brevet de technicien supérieur "métiers de l'environnement"